ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District.

Henry P. Koch vs George Lhote.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,179—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes à cela appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Freret (anciennement Long) Sud Robertson (anciennement Breslau) et Milan, désigné comme lot No sept sur un devis annexé à un acte de vente par Amos K. Anacker, à Geo W. Moore passé pard vant Frederick Zengel, notaire de cette ville date le 18 janvier 1895, ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous avocat pour le plaignant.
15 sept—15 22 29—oct 6 13 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Raphael Beltran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,968—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Benson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
15 sept—15 19 24

Succession de Rebecca A. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,165—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Benson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O GUERIN, Greffier.
Jas D. Séguin, avocat.
15sep—15 19 24

Succession de James Larose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59 916—Division C—Attendu que James O. Larose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Larose, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier.
14 sept—14 18 23

Succession de Henry Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 58,038—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Meyer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
14 sept—14 13 23

Succession de Henry F. C. Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,598—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Hellwege exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
13 sept—13 17 22

Succession de Adam Lawrence Hasling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,233—Division A—Attendu que Lawrence Andrew Hasling, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Lawrence Hasling, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O GUERIN, Greffier.
Theodore Cotternio, avocat.
12 sept—12 16 21

Succession de Veuve George Huyatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,553—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henrietta Chandler, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier
9 sept—9 13 18

Succession de George Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — Nos 58,136—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Muller, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier
Jas D. Séguin, avocat. 6 sept—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

S. Hernsheim vs The Independent Cotton Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48,974—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. Steinhardt, receveur dans cette affaire de ses recettes et déboursés pour le mois de juillet 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
10sept—10 14 19

Charter Oak Stove and Range Co. et als vs Henry Rice & Son et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,822—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et déboursés pour le mois d'août 1899, présenté par Geo. Fuchs, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
10 sept—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur dans le Troisième District.

Jacob Siessung et al vs F. M. Kocke et Frank Kocke in solido, No 57.853.

Jacob Siessung et Pascal Lamarque vs F. M. Kocke et Frank Kocke, No 58.669.

Jacob Siessung et P. Lamarque vs F. M. et Frank Kocke No 59,432.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 septembre 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et aux propriétés ci-dessus décrites, l'intérêt du défendeur Frank Kocke, comprenant une moitié indivise et l'intérêt de l'autre défendeur F. M. Kocke ou Frank Kocke Jr., comprenant un quatorzième indivise, faisant en tout huit quatorzième, dans et aux propriétés ci-dessous décrites:

1° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Kentucky, Prosper et St-Avid, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4, et mesurant comme suit: Les lots Nos 2, 3 et 4, chacun trente un pieds de face à la rue Mathilde, sur cent dix-neuf pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mathilde et St-Avid et mesurant trente-un pieds un pouce et deux lignes sur la rue Mathilde sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue St-Avid.

Acquis par Frank Kocke d'Herman W. Lange, d'après un acte pa devant Abel Dreyfous, notaire, mars 23 1867, C O. B. 92, folio 327.

2° Un lot et améliorations, etc., dans le Troisième District, dans l'ilet No 246 borné par les rues Congrès, Grands Hommes (Dauphine), Elmire et Bourgogne (Craps), désigné comme No 1, sur un plan de Pilié, en 1835, et mesurant, mesure américaine, quarante-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quinze de profondeur et de face sur la rue Dauphine, formant l'encoignure des rues Congrès et Dauphine.

Acquis par Frank Kocke de Wm Schult, par acte pardevant Charles Rolls, notaire, le 11 juin 1885, C. O. B. 121, folio 561.

3° Un lot, etc, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Amour (Remparts), St Ferdinand, Cotton Press (anciennement Delphine) et l'avenue des Bons Enfants, mesurant en mesure américaine quarante-cinq pieds de face à la rue Remparts, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces, borné sur le côté le plus rapproché de la rue St Ferdinand par la propriété vendue à Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 25 avril 1857 Acquis par Frank Kocke de Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfus, notaire, le 25 avril 1857, C O. B. 99, folio 412.

4° Un lot de terre avec les bâtisses etc., ci-dessus, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Congress Greatman, (Dauphine) et Bourgogne (Craps) mesurant A. M. quarante six pieds huit pouces sur la rue Congress, par quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Acquis par Frank Kocke, de Peter Plaswirth par acte pardevant A. Maurean, notaire public, le 4 juin 1855, C. O. B- fol —

5° Un lot, etc, dans l'ilet No 411, borné par les rues Marais, Mazant, St Bartholemew et St Claude, désigné comme lot No 15 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marais par cent vingt pieds de profondeur.

Acquis sous l'acte 82 de 1884 par acte pardevant P. A. Rabouin, notaire, le 6 décembre 1886, C, O B. 126, folio 436.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart et Kernan, avocats pour les plaignants.
11 août—11 12 18 25—sept 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide occasion d'embellir vos maisons.

Vente par le Shérif d'un grand fonds de choix de beaux Candélabres, "Brackets", Globes et installations de gaz.

—AUSSI—

Des Armoires splendides en chêne, cerisier et noyer avec Miroirs français bisautés et plaqués

LE TOUT BIEN FINI.

Déménagés pour l'agrément de la vente au No 4121 rue Colisée.

Lhote & Co. vs. Wm. C. Fulham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,076—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, LUNDI, le 25 septembre 1899, à 10.30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 4121 rue Colisée, entre les rues Marengo et Milan:

Un grand assortiment de candélabres, "brackets", globes, manteaux de cheminées, armoires, etc., d'après l'inventaire enregistré,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Mowe, Spencer & Cocke, avocats pour le plaignant.
1sep—13 20 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Connue comme les Nos 819 et 821, rue Eveline, entre les rues Chestnut et Elmire.

Eureka Homestead Society vs Frederic T. Durgin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 115, borné par les rues Chestnut, Elmire, Market et Eveline, lesdits lots sont désignés par les Nos 23 et 24 de l'ilet No 9 de Bellevilie et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Eveline, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
B. McCloskey, avocat pour les plaignants.
18 août—18 25—sept 1 8 15 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Ventes de grandes propriétés de valeur du Premier District, avec les nombreuses bâtisses, etc., qui s'y trouvent.

Louis Jacobowsky vs Samuel J. Hart et Helen Ha Hart, héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatorze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 704, borné par les rues Clark, d'Hémécourt, Baudin et Génois, désignés par les Nos "Un à Quatorze" inclusivement, sur un plan fait par A. Castaing, daté le 29 janvier 1862, lesdits lots sont aussi désignés par les Nos— sur un devis annexé à un acte pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, par lequel le feu Judah Hart acheta cette propriété de Feurton et Fischer, et mesurant d'après le dit devis comme il suit, à savoir: lots "un à neuf" inclusivement, mesurent chacun vingt sept (27) pieds huit (8") pouces et quatre lignes de face sur la rue Baudin sur cent pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark; lots Nos "Six à Neuf" inclusivement mesurent chacun vingt neuf pieds six pouces et 4 lignes de face sur la rue Clark sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos "Dix à Quatorze" inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt sur cent pieds dix pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Dix" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris dans l'avenue Hagan, les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, ledit ilet est divisé en quatorze lots numérotés de "Un à Quatorze" inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir: Lots Nos "Un" à "Cinq" sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark Lots Nos Six à Huit inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue D'Hémécourt; lot No "Neuf" est contigus au lot No "Huit" et mesure trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots et lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff C. Wenck, notaire, janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots et lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

Lot No Quatorze, a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune, sur cent quatorze pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté du lot No Quatorze et cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Seize, et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond, et lot No Seize, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Quinze et cent vingt six pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et de face sur la rue Génois, et trente (34") pieds huit pouces de largeur dans le fond; ledit lot formant le coin des rues Commune et Génois. Lot No Dix-sept mesure trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue Génois sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Lots Nos Quatre et Cinq sont contigus lot No Quatre est contigu au lot No Trois et mesurent chacun trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No Six qui est contigu au No Cinq mesure trente quatre pieds sept pouces et demi de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit de profondeur entre lignes parallèles; et lots Nos Sept et Huit sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds huit pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No Sept est contigu au lot No Six et le lot No Huit formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Farrar et Lemle, avocats pour le plaignant.
18 août—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 917 et 919 rue Bourgogne, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Robert Upshur vs Veuve Raymond Moustier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59.752—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dumaine, St Philippe et Remparts lequel dit lot de terre mesure en mesure française à peu près 41 pieds de face sur la rue Bourgogne sur 93 pieds 6 pouces de profondeur et après cette première profondeur, une seconde profondeur de 10 pieds 10 pouces, sur une largeur de 52 pieds du lot appartenant ou ayant appartenu à M. Jacob.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Jérome Meunier, avocat pour le plaignant.
1er sept—1 2 8 15 22 29—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif pour effectuer un partage. Vente de Propriétés de Valeur du Quatrième District.

Nos 2423 et 2425 rue Laurel, entre les rues Première et Deuxième,

No 908 rue Joséphine, entre les rues Constance et Laurel.

Nos 901 à 911 rue Joséphine, entre les rues Constance et Laurel.

Dans des conditions de crédit dans l'affaire des successions de

Henry W. Staub et Caroline Schoeneck, (née Bauer) sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Nos 10,489 et 26,433—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1899 et signé le 28 juin 1899, et d'un jugement rendu le 30 août 1899, homologuant et approuvant les délibérations d'un conseil de famille tenu le 26 août 1899 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 5 octobre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2423 et 2425 rue Laurel, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Seconde, Première et Constance, désigné par la lettre "C", sur un devis fait par Louis H. Pilié, voyer, le 8 juin 1885, annexé aux successions de John Bauer et Francesca Bauer, No 14,471 du docket de ladite Cour Civile de District, pris par James Fahey, cidevant notaire, le 3 juin 1895 Ledit lot mesure en mesure américaine, d'après ledit devis, quarante pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Laurel, sur soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 908 rue Joséphine, situé dans le même Quatrième District, dans l'ilet borné par ces rues Joséphine, Constance Jackson et Laurel, désigné par le numéro vingt-huit sur un plan dessiné par V. Egglofstein, ingénieur civil, daté le 25 janvier 1847, et déposé comme plan No 2 du livre de plans, dans l'étude de A C. Ainsworth, ancien notaire. Ledit lot mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

3° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 901 à 911 rue Joséphine situé dans le même Quatrième District, dans l'ilet No 19, sur le plan original du faubourg Livaudais, bornés par ces rues Joséphine, St André, Laurel et Constance, désignés par les Nos quinze et seize, sur un plan daté le 2 avril 1831, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot quinze trente-un pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent pieds; et ledit lot seize formant le coin des rues Laurel et Joséphine a trente pieds de face sur la rue Laurel sur cent pieds de profondeur et face sur la rue Joséphine et trente-deux pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond.

Conditions de la vente pour chaque propriété.

Un tiers ou plus comptant, et la balance en un, ou en un et deux ans, représenté par le billet de l'acquéreur, garanti par lien et privilège de vendeur, port ant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité contenues dans de tels actes de vente. Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel assumera le paiement des taxes de 1899 et le paiement des timbres du Revenu au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Jérome Meunier, avocat pour L. S aubitieur, et pour Joseph Staub; George Montgomery, avocat pour Lawrence Staub.
1er sept—1 2 8 15 22 29 oct—5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaret Heatherton, veuve de John McGrain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,774—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Heatherton, Veuve de Joseph Reignaud, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à dit compte

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
8 sept—8 12 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Connue comme les Nos 7030 et 7032 rue Magasins, entre les rues Walnut et Chestnut.

Henry Meyer vs Mme Anna M. Ellermann et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,014—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville ilet No 11, Gaseonville, borné par les rues Magasins, Walnut, Water et Chestnut. Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan dessiné par Edgar Pilié, voyer, le 22 septembre 1896, annexé à un acte passé pardevant R. L. Tullis, notaire, le 1er avril 1897, et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Magasins sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
J. C. Henriques, avocat pour le plaignant.
25 août—25—sept 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande Propriété de Valeur du Sixième District.

Mme Mary Amelia Roussel, veuve de William Devlin vs Louis J. Barthélemy et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 60,051—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 octobre 1899 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deu